

# Changer son adresse email

Il arrive que des membres ne reçoivent plus nos courriels dans leur messagerie. Il y a diverses raisons à genre d'incident :

## Cas n°1



Le cas le plus classique est que la personne change de prestataire, donc d'adresse email et oublie de nous signaler sa nouvelle adresse. Dans ce cas, nous continuons à envoyer nos messages à l'ancienne adresse, et cette ancienne adresse n'ayant généralement pas été annulée, nos messages continuent à être délivrés à l'ancienne adresse. Dans le cas où l'ancienne adresse email a été supprimée, nous recevons une notification que le message n'a pas été

délivré sans indication de la nouvelle adresse email à utiliser.

C'est vrai qu'il n'est pas toujours simple de communiquer sa nouvelle adresse à tous ses correspondant-e-s et que l'on peut en oublier.

Alors voici une démarche pour vous éviter d'envoyer personnellement des messages à chacun-ne-s de vos correspondant-e-s :

Dans chaque système de messagerie, il existe une fonction de « automatic replay – réponse automatique ».

- Activer cette fonction et insérez par exemple le message : J'ai changé d'adresse email, voici ma nouvelle adresse : (exemple [sam-gratt@gmail.com](mailto:sam-gratt@gmail.com)), merci de mettre à jour votre répertoire avec cette nouvelle adresse.
- Puis conservez votre ancienne adresse pendant au moins 6 mois avant de l'annuler définitivement.
- Dans l'ancienne adresse, vous pouvez utiliser la fonction « Forward message – transférer le message » qui permet de transférer automatiquement un message à une autre adresse. De cette façon vous recevrez automatiquement dans votre nouvelle messagerie les messages envoyés à votre ancienne adresse.

## Cas n°2

Lors de notre envoi, nous recevons quelques fois en retour d'une adresse messagerie une notification « Over Quota » : la quantité de messages pouvant être stockée dans votre messagerie est atteinte.

Nous ne pouvons rien faire dans ce cas, sauf de vous donner le conseil de faire périodiquement le ménage dans votre messagerie.



### **Cas n°3**

Par souci d'équité envers nos membres qui paient régulièrement leurs cotisations pour bénéficier de nos prestations, nous n'envoyons plus nos messages aux personnes qui ne paient plus de cotisations depuis plus 2 ans.

### **Transférer et sauvegarder votre répertoire d'adresses**

Chaque messagerie offre une fonction Export/Import, elle sera très utile pour transférer votre répertoire d'adresse de l'ancienne messagerie dans la nouvelle.

Cette fonction est aussi très utile pour sauvegarder périodiquement votre répertoire d'adresse, car en cas de piratage, vous pouvez faire bloquer la messagerie piratée et créer une nouvelle adresse en y important votre répertoire.

Cordialement Claude Maury